

PREAVIS MUNICIPAL N° 20-4/22

Au Conseil communal de et à Chavornay

31.01.03/LM/sw

Chavornay, le 7 novembre 2022

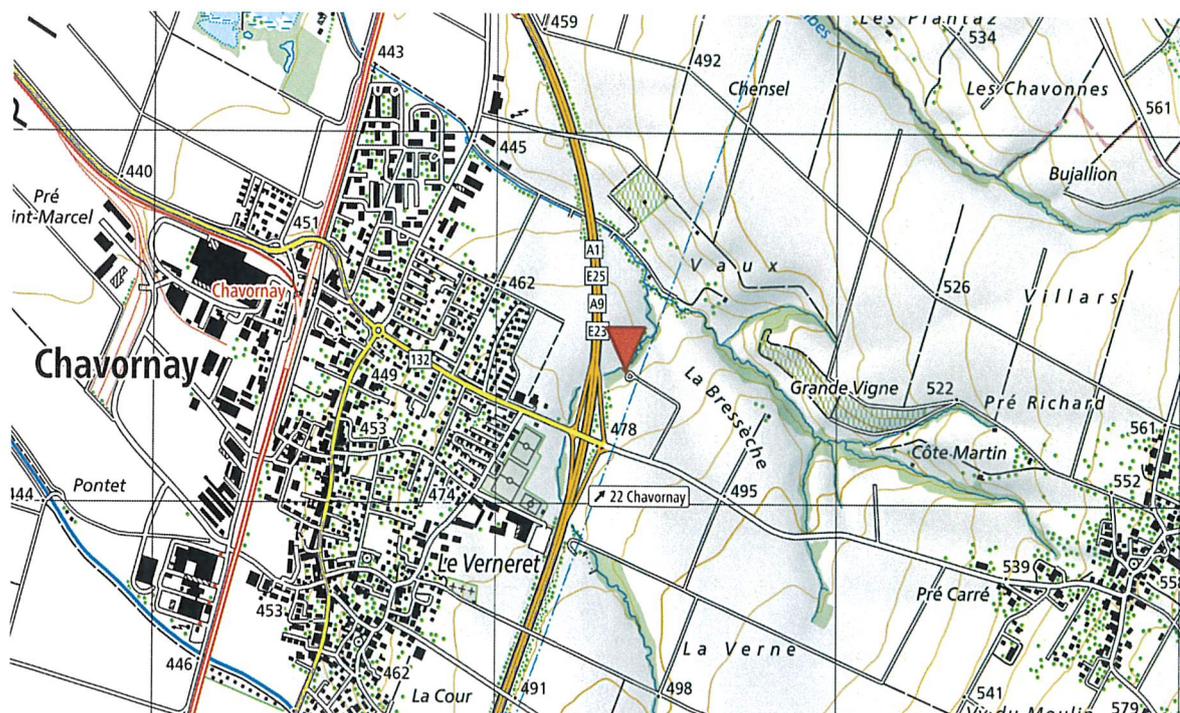
**Chavornay – Secteur de la Bressèche - Glissement de terrain –
Assainissement – Demande de crédit**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Objet du préavis

Par le biais du présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal l'assainissement d'un collecteur agricole ayant provoqué un glissement de terrain en zone forestière.

Ces travaux se situent à Chavornay dans le secteur de la Bressèche.



Situation du glissement de terrain sur la commune de Chavornay.

Préambule

L'apparition d'un glissement de terrain sur une surface forestière en propriété du Canton a été relevé par la Commune en août 2021. Suite à cela, l'inspecteur forestier et le voyer des eaux se sont rendus sur place pour constater le glissement.

Suite à une investigation par analyse caméra, il s'avère que l'origine du glissement provient principalement d'un collecteur agricole présentant des défauts qui provoquent des infiltrations d'eau directement en amont de la zone de glissement. S'agissant d'un collecteur agricole, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), a été intégrée au projet en vue du subventionnement des mesures d'assainissement.

Un avant-projet présentant les résultats des analyses préliminaires et les mesures à envisager a été présenté en septembre 2022 à la DGAV ainsi qu'aux représentants des propriétaires (Commune et Inspecteur forestier) pour validation des mesures à réaliser en vue de régler la problématique du glissement de terrain. Un appel d'offre a ensuite été réalisé afin de permettre l'élaboration du projet d'ouvrage destiné à la DGAV en vue de la validation de l'octroi du subventionnement.



Vue sur le glissement de terrain survenu en aval de la desserte agricole ; Ilex, juillet 2022

Les travaux projetés

Les travaux planifiés sont la réfection sur 180 m de longueur d'un collecteur agricole présentant notamment des défauts d'effondrement et une importante calcification.

La mise en place d'un nouveau caniveau et d'un système de bordure visant à rediriger les eaux de ruissellement est également prévu afin de les empêcher d'arriver sur la zone de départ du glissement.

Un système de cunette en bois sera également mis en place sur la partie forestière afin de reprendre et garder les eaux de ruissellement en surface pour traverser la zone glissée et les redistribuer directement dans le ruisseau du Devens.

Les travaux projetés consistent à :

- Inspection caméra du collecteur (mesure déjà réalisée).
- Creuser, démonter et évacuer le collecteur et les chambres de récolte des eaux existantes.
- Poser un nouveau collecteur sur 180 m de longueur et de nouvelles chambres de récolte des eaux de pluie.
- Poser un nouveau caniveau et une bordure permettant la récolte et la canalisation des eaux de pluie s'écoulant sur le chemin agricole et la place à tourner.
- Mettre en place d'un système de cunette en bois sur la partie forestière.
- Léger terrassement et plantation de la surface forestière.

Délai d'exécution des travaux

Les travaux projetés seront réalisés au printemps 2023.

Coût du projet

L'estimation des coûts provient de devis réalisés en octobre 2022.

Synthèse des coûts	
Inspection caméra	4'500.00
Travaux de génie civil	45'000.00
Mise en place de la cunette en bois	Financé par Forêts cantonales
Honoraires d'ingénieurs	15'000.00
TVA 7.7 %.	5'000.00
Divers et imprévus (env. 10%)	7'000.00
Total TTC	76'500.00

Un accord de principe a été donné par la DGAV pour l'entrée en matière du subventionnement des travaux. Toutefois, la validation formelle se fera ultérieurement sur la base du projet d'ouvrage qui sera prochainement transmis à la DGAV.

Subventions escomptées de la DGAV à hauteur de 57%	43'600.00
Solde à la charge de la commune	32'900.00

Financement

Ce crédit figure pour 100'000.00 CHF au plan des investissements 2022 – 2026 présenté dans la dernière analyse et planification financière.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 10 ans.

Charges annuelles :

Amortissement	CHF 76'500.00 : 10	CHF	7'650.00
Intérêt annuel moyen	CHF 76'500.00 x 1.5 %	CHF	1'147.50
Charges annuelles moyennes		CHF	8'797.50

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

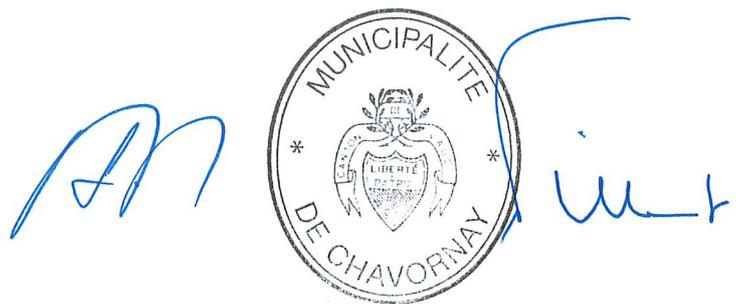
- vu le préavis de la Municipalité n° 20-4/22,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- d'autoriser la Municipalité à procéder l'assainissement du collecteur agricole,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 76'500.00 TTC,
- de régler la dépense par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 10 ans, au maximum.

La syndique

Le secrétaire



Déléguée de la Municipalité : Mme Laurence Marchand, syndique. 079 322 83 23